



Catastrophe reconnue

La ville de Camiers a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'État. Il s'agit d'inondations par remontée de la nappe phréatique qui ont eu lieu du 5 au 7 décembre 2009. À cette époque plusieurs autres communes avaient souffert aussi d'inondations : Bourthes, Hubersent, Longvilliers... Sans doute leurs dossiers ont-ils été moins bien ficelés.